

Michel NIQUET

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

Expert Judiciaire près la Cour d'Appel

BP 30023

5 bis, boulevard Emile Combes

13200 ARLES

Tél. 04 90 93 49 28

Fax 04 90 93 06 55

**ASSOCIATION ADMR LES PITCHOUNS
Parc de la Carraire – Bât. Doris – Entrée C
Rue de l'Oustau
13140 MIRAMAS**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2025**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association locale ADMR LES PITCHOUNS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association locale ADMR LES PITCHOUNS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe 2.1 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06 du 04/11/2022 et du règlement ANC n°2023-03 modifiant respectivement les règlements ANC n°2014-03 du 05/06/2014 relatif au plan comptable général et le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association locale ADMR LES PITCHOUNS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Fait à ARLES, le 30 septembre 2026
Le Commissaire aux comptes
MICHEL NIQUET

ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 20/08/2026

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement	(I)						
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		3 139	3 139			384	0,29
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions		62 320	57 660	4 661	4,60	12 112	9,13
Installations techniques, matériel & outillage industriels		61 201	49 400	11 801	11,65	3 324	2,51
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (II)		126 661	110 199	16 462	16,25	15 821	11,93
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours		734		734	0,72	949	0,72
Créances							
Créances clients, usagers et comptes rattachés		34 630		34 630	34,18	53 575	40,39
Créances reçues par legs ou donations							
Autres créances		34 835		34 835	34,39	54 642	41,19
Charges constatées d'avance		460		460	0,45	247	0,19
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		14 187		14 187	14,00	7 424	5,60
TOTAL (III)		84 845		84 845	83,75	116 836	88,07
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement des emprunts (V)							
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		211 506	110 199	101 307	100,00	132 657	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	59 388	58,62	59 388	44,77
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	-70 329	-69,41	-59 495	-44,84
Excédent ou déficit de l'exercice	-46 305	-45,70	-10 834	-8,16
Situation nette (sous total)	-57 246	-56,50	-10 941	-8,24
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement			2 483	1,87
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-57 246	-56,50	-8 459	-6,37
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (ii)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	10 500	10,36	10 500	7,92
Provisions pour charges	5 114	5,05	3 917	2,95
TOTAL (III)	15 614	15,41	14 417	10,87
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 073	8,96	7 482	5,84
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	77 324	76,33	63 068	47,54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	55 627	54,91	56 149	42,33
Produits constatés d'avance	914	0,90		
TOTAL (IV)	142 938	141,09	126 699	95,51
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	101 307	100,00	132 657	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 20/08/2026

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		47		0,01		43		0,01		4		9,30	
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		57 851		11,52		61 969		10,86		-4 118		-6,64	
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		439 903		87,57		495 706		86,91		-55 803		-11,25	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels													
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions		95		0,02		1 306		0,23		-1 211		-92,72	
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles													
Utilisations des fonds dédiés													
Autres produits		4 434		0,88		7 625		1,34		-3 191		-41,84	
Total des produits d'exploitation (I)		502 330		100,00		566 648		99,35		-64 318		-11,34	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		179 408		35,72		183 399		32,15		-3 991		-2,17	
Aides financières		2 531		0,50						2 531		N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés		8 159		1,62		8 780		1,54		-621		-7,06	
Salaires et traitements		289 707		57,67		314 481		55,14		-24 774		-7,87	
Cotisations sociales		59 615		11,87		60 158		10,55		-543		-0,89	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		7 738		1,54		10 796		1,89		-3 058		-28,32	
Dotations aux provisions		1 197		0,24		3 187		0,56		-1 990		-62,43	
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles													
Reports en fonds dédiés													
Autres charges		279		0,06		246		0,04		33		13,41	
Total des charges d'exploitation (II)		548 634		109,22		581 047		101,87		-32 413			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-46 305		-9,21		-14 399		-2,51		-31 906		-221,57	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participation													
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé													
Autres intérêts et produits assimilés													
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des immobilisations financières cédées													
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (III)													
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change													
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées													

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)						
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-46 305	-9,21	-14 399	-2,51	-31 906	-221,57
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			3 724	0,65	-3 724	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			160	0,03	-160	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			3 565	0,63	-3 565	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	502 330	100,00	570 373	100,00	-68 043	-11,92
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	548 634	109,22	581 207	101,90	-32 573	-5,59
EXCEDENT OU DEFICIT	-46 305	-9,21	-10 834	-1,89	-35 471	-327,39
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ADMR CRECHE LES PITCHOUNS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 Décembre 2025. L'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice 2025 avant affectation du résultat est de 101 307 €.

Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation s'élèvent à 502 330 €, présente un déficit de 46 305 €.

SOMMAIRE

1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice
 - 1.1. Informations générales
 - 1.2. Faits significatifs de l'exercice
 - 1.3. Faits survenus après la clôture de l'exercice
2. Principes, règles et méthodes comptables
 - 2.1. Méthode générale
 - 2.2. Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles
 - 2.3. Amortissements et dépréciation de l'actif
 - 2.4. Stocks et en-cours
 - 2.5. Créances
 - 2.6. Provisions pour risques et charges
3. Notes sur le bilan actif
 - 3.1. Immobilisations
 - 3.2. Amortissements
 - 3.3. Stocks
 - 3.4. Provisions
 - 3.5. Etat des créances
 - 3.6. Etat des produits à recevoir
 - 3.7. Etat des charges constatées d'avance
4. Notes sur le bilan passif
 - 4.1. Fonds associatifs
 - 4.2. Subventions d'investissements
 - 4.3. Charges à payer par poste de bilan
5. Notes sur le compte de résultat
 - 5.1. Ventilation des produits d'exploitation
 - 5.2. Subventions de fonctionnement reçues
6. Autres Informations
 - 6.1. Honoraires du commissaire aux comptes
 - 6.2. Indemnités de fin de carrière
 - 6.3. Transactions avec les parties liées
 - 6.4. Effectif moyen

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ADMR CRECHE LES PITCHOUNS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

1. INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1. Informations générales

L'association ADMR Crèche Les Pitchouns était une structure divisée en deux établissements : une micro-crèche multi-accueil La Maille II et une crèche multi-accueil collectif Mac Camin ouverte depuis le 25 août 2010 sur la commune de Miramas. A compter du 25 août 2025, l'association Les Pitchouns a fusionné ses 2 établissements en un seul établissement MAC Les Pitchouns.

L'association ADMR Crèche Les Pitchouns est composé d'un bureau de parents ainsi que de 17 salariés.

La structure Mac Camin avait une capacité de 16 places en multi-accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans. Les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans.

La structure La Maille II avait une capacité de 9 places en micro-crèche en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans, les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 4 ans.

La salle d'activité de la crèche Les Pitchouns est aménagée pour réunir ensemble les bébés, les moyens et les grands, tout en respectant le rythme de chaque tranche d'âge.

Le projet pédagogique vise à accueillir les enfants dans le respect de leur individualité : les activités proposées favorisent l'éveil et le développement de chacun en fonction de ses besoins et de ses désirs. Chaque semaine, des ateliers intégrant la « nature » sont organisés et au minimum une fois par trimestre, les parents sont invités à partager ce moment fort avec leur enfant et les professionnels de la crèche.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

Les travaux de regroupement des 2 crèches sur le site de la Carraire ont débuté début juin 2025, entraînant momentanément la fermeture de la crèche Camin. Les enfants et le personnel ont été placés dans les crèches communales durant ce laps de temps. Les travaux se sont terminés fin août 2025, ainsi nous avons pu ouvrir le 25 août 2025. La crèche restructurée regroupe tous les enfants sur un même site et la capacité d'accueil est de 28 places. Le site de la Maille II a fermé le 1^{er} septembre 2025.

1.3. Faits survenus après la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2025, il y a toujours 1 arrêt maladie (Mme LACHEBI) et 2 arrêts pour AT longue durée (Mme PEREZ et Mme GIROT). Mme LACHEBI sera mise en inaptitude en 2026 et quittera les effectifs le 8 avril 2026, Mme Perez sera mise en inaptitude professionnelle en

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025**

2026 et quittera les effectifs le 21 juillet 2026, quant à Mme GIROT, elle reprendra son poste le 24 mai 2026.

Mme RIBAS Mélanie, directrice de la crèche MAC Les Pitchouns a démissionné le 31 juillet 2026. Mme DELIE Isabelle est la nouvelle directrice de la crèche depuis le 27 juillet 2026.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Méthode générale :

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis suivants les principes généraux du Plan Comptable et les textes relatifs à son application (arrêté du 23 décembre 2019).

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 modifiant le Plan Comptable Général applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette réforme a conduit à une adaptation de la présentation des états financiers et de certains comptes comptables afin de se conformer à la nouvelle nomenclature du PCG.

Dans le cadre de l'application du règlement de ces 2 règlements, les modifications sont :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- La suppression de la technique de transfert de charges,
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- De nouveaux modèles d'états financiers,
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe.

ADMR CRECHE LES PITCHOUNS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

PLAN COMPTABLE PCG 2023				PLAN COMPTABLE PCG 2025			
COMPTE GENERAL	INTITULE	SOLDE 202412		COMPTE GENERAL	INTITULE	SOLDE 202512	
		DEBIT	CREDIT			DEBIT	CREDIT
10688000	Réserves diverses	59388		10680800	Réserves diverses	59388	
13130000	Subv.équipt.Départements			13103000	SUBV.ÉQUIPT.DÉPARTEMENTS		
13140000	Subv.équipt.Communes			13104000	SUBV.ÉQUIPT.COMMUNES		
13170000	Subv.équipt.Entrep.&org.privés		37242	13107000	SUBV.ÉQUIPT.ENTREP.&ORG.PRIV		37242
13180000	Subv.équipt.Autres			13108000	SUBV.ÉQUIPT.AUTRES		
13913000	Subv.invest.inscrit.CR Dépt.			13901300	SUBV INVEST.INSCRIT.CR DÉPT.		
13917000	Subv.invest.inscrit.CR Entpriv	34759		13901700	SUBV INVEST.INSCRIT.CR ENT PRIV	37242	
13918000	Subv.invest.inscrit.CR autres			13901800	SUBV INVEST.INSCRIT.CR AUTRES		
16884000	Aut.Empr.int.cour.Ets crédits			16480000	ICNE EMPRUNTS ETABS CREDITS		
43870000	Org.sociaux pdt à recevoir			43900000	ORG SOCIAUX PRODT A RECEVOIR		
44860000	Etat autres charges à payer		447	44810000	ETAT - CHARGES A PAYER		202
44820000	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR			44811000	CHARGES FISCALES SUR CP		
46860000	Charges à payer			46800000	DIVERS- CREDITEURS&CH A PAYER		
46870000	Produits à recevoir	52658		46700006	DIVERS- DEBITEURS&PROD A REC.	33760	
64159002	Ind Journalières CPAM	1711		64190001	REMBST PERSONNEL IJ CPAM		427
64159005	Ind Journalières AGRR		2471	64190002	REMBST PERSONNEL IJ AGRR		5990
75480001	Rembt Etat contrat aidé		7603	64190019	REMBST PERSONNEL AIDE		
75860003	Pdts gest. Part Salarié Vehicu			64190029	REMBST PERSONNEL PART SALVS		
79100002	Transf.charges rebmt formation		776	64900005	REMBT FRAIS FORMATION SALAIRE		6400
67500000	Val cptble élément actif cédé	160		65700000	VNCIMMO INCORP & CORP	2531	
77500000	Pdts cessions éléments actifs			75700000	PRD CESSION IMMO CORP &		
77700000	QP subv.invest.virée au rstt		3724	74700001	QP subv.invest.virée au rstt		2483
79100001	Transf.charges rebmt assurance			75841007	INDEMNITES D'ASSURANCE		504

Ces changements n'ont pas d'impact significatif sur le résultat net de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06. Ces incidences sont principalement :
 - la suppression de la technique du transfert de charges,
 - la limitation de l'utilisation du résultat exceptionnel aux événements majeurs et inhabituels,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025**

2.2. Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'association n'a pas mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

2.3. Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis qui sont amortis aux taux de 33.33 %

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon le mode linéaire, selon les taux habituels de la profession. Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

• Agencements de terrains	10 %
• Constructions	2% ou 3.33 %
• Installations générales	5% ou 10%
• Autres Installations générales	10% ou 20%
• Matériel de transport	20% ou 25%
• Matériel de bureau	20% ou 33.33 %
• Matériel informatique bureautique	20% ou 33.33%
• Mat informatique gest° centrale	33.33 %
• Mobilier de bureau	10%

2.4. Stocks et en-cours :

Le stock correspond aux fournitures de bureau et fournitures d'équipement de protection individuelle restant au 31.12.2025. Le stock est valorisé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti en français), méthode qui correspond à l'évaluation d'éléments interchangeables, ainsi les stocks sont évalués aux derniers coûts d'acquisition.

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025**

2.5. Créances :

Les créances bénéficiaires et organismes financeurs sont évalués à leur valeur réelle. Les créances bénéficiaires font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur le principe suivant :

• Client douteux - créances n-1		80 %
• Client douteux – créances n	1er Semestre n	50 %
	2ème Semestre n	30 %

2.6. Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une provision pour risques pour litiges de 8 000 € a été constituée au 31.12.2023 pour un engagement de procédure aux Prud'hommes d'une salariée de la Maille. Celle-ci ayant fait appel de la décision rendue en 2024, la provision pour risques pour litiges a été augmentée de 2 500 € au 31.12.2024.

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025**

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Les notes ci-après commentent la situation et les principaux mouvements relatifs au bilan

3.1. Immobilisations

Les mouvements de l'exercice sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (montants bruts)	Début Exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin Exercice
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels Informatiques	3 139			3 139
Immobilisations Corporelles				
Construct°, Amgt, Agenc, Install	231 913		169 593	62 320
Installation technique, Matériel	10 162		3 084	7 078
Autres Installations générales	7 624	5 873		13 497
Matériel Informatique bureautique	4 018		1 335	2 683
Mobilier de bureau	35 022	5 037	2 116	37 943
Total Général	291 878	10 910	176 128	126 660

3.2. Amortissements

Les mouvements de l'exercice des amortissements de l'actif immobilisé sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau des mouvements des amortissements	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels informatiques	2 755	384		3 139
Immobilisations Corporelles				
Construct°, Amgt, Agenc, Install	219 801	4 920	167 062	57 660
Installation technique, Matériel	8 039	1 061	3 084	6 016
Autres installations générales	7 393	367		7 760
Matériel Informatique bureautique	4 018		1 335	2 683
Mobilier de bureau	34 051	1 007	2 116	32 941
Total Général	276 057	7 738	173 597	110 199

ADMR CRECHE LES PITCHOUNS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

3.3. Stocks

Tableau des Variations des Stocks	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Variations Stocks Fournitures d'entretien et Couches	949		215	734
Total Général	949	0	215	734

3.4. Provisions

	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin Exercice
Provisions pour risques et charges				
Provision Retraite	3 917	1 197		5 114
Provision Litiges	10 500			10 500
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	14 417	1 197	0	15 614
Provisions pour dépréciations des comptes de tiers				
Dépréciation compte usagers	95		95	0
Dépréciation compte association				0
Dépréciation compte dépôts & caution				0
TOTAL DEPRECIATIONS DES COMPTES TIERS	95	0	95	0

3.5. Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	Échéances	
		Moins d'1 an	A plus d'1 an
<u>CREANCES</u>			
<u>Créances de l'actif circulant :</u>			
Créances usagers	34 630	34 630	
<u>Autres créances</u>			
Pers prdts à recevoir	93	93	
Organismes sociaux a recevoir	982	982	
Prdts à recevoir	33 760	33 760	
<u>Charges Constatées d'avance</u>			
Charges Constatées d'avance	460	460	
TOTAL	69 925	69 925	

ADMR CRECHE LES PITCHOUNS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

3.6. Etat des produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT
<u>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</u>	
CAF EAJE en difficulté	12 160
Subvention CAF-CTG	19 203
formation 12/2025 DOS SANTOS	2 205
REMBT FORMATION ORGANISAT°/SNOEZELEN	191
Total I	33 760
<u>Org. Sociaux et Personnel à Recevoir</u>	
Pers prdt à recevoir	93
IJ AG2R	784
IJ CPAM	198
Total II	1 075
Total General (I + II)	34 835

3.7. Etat des charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Montant
Charges Constatées d'avance	
Moovaps 1T26	24
SFR	192
Ecolab	203
Locat° informatique	41
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	460

ADMR CRECHE LES PITCHOUNS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Fonds associatifs

	Début Exercice	Affectat° résultat	Augmen tat°	Diminut°	Fin exercice
Réserves	59 388				59 388
Report nouveau	- 59 495	- 10 834			- 70 329
Excédent/Déficit de l'exercice				- 46 305	- 46 305
Situat° nette	- 107	- 10 834		-46 305	- 57 246

4.2. Subventions d'investissements

« Il est justifié chaque année de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé »

Organisme	Libellé	Date Début	Solde Initial	Reprise cumulée au 31/12/2024	Reprise exercice au 31/12/2025	Reprise cumulée au 31/12/2025
CAF	AGRANDISSEMENT CARRAIRE	01/09/2015	37 242 €	34 759 €	2 483 €	37 242 €
TOTAL			37 242 €	34 759 €	2 483 €	37 242 €
SUBVENTION INVESTISSEMENT (MONTANT AU BILAN)						0 €

4.3. Charges à payer par postes de bilan

CHARGES A PAYER	MONTANT
<u>FOURNISSEURS</u>	
Fournisseurs, fact. Non parvenues	6 359
<u>DETTES FISCALES & SOCIALES</u>	
Prov CP à payer	60 912
Organismes sociaux à payer	600
Uniformations	2 317
Etat charges à payer	202
	70 390

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025**

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation des produits d'exploitation : 502 330 €

VENTILATION PRODUITS D'EXPLOITATION	MONTANT
PRESTATION USAGERS	57 836
REALISATION LOCALE	15
PRETATIONS ORGANISMES FINANCEURS	265 600
COTISATIONS ADHERENTS	47
SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	171 821
REPRISE PROVISIONS RISQUES&CHARGES EXPLOIT	95
QP SUBV INVEST. VIREE AU RESULTAT	2 482
REMBT FRAIS INDEMN ASSURANCE	504
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	3 930
	502 330

5.2. Subventions de fonctionnement reçues : 171 821 €

- Subventions communales : 140 001 €

La crèche après établissement du budget prévisionnel, fait une demande de subvention auprès de la mairie de Miramas.

La commune de Miramas, après délibération communale a versé la somme de 140 001 € pour l'année 2025.

- Subventions Conseil Départemental : 7 500 €

La crèche a reçu une subvention de fonctionnement général de 5 500 € et une subvention MAPE de 2 000 € pour l'année 2025.

- Subvention CAF-SF25 EAJE en difficulté : 24 320 €

La crèche a signé un avenant à la convention d'objectifs et de financements pour l'action EAJE en difficulté pour l'année 2025 d'un montant de 24 320 €.

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025**

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat s'élèvent à 4 494 € dont 749 € de TVA.

6.2. Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

* Il s'agit du calcul des indemnités de départ en retraite. Conformément à la convention collective de la Branche d'Aide à Domicile depuis le 1^{er} janvier 2012, l'indemnité de fin de carrière est évaluée de la façon suivante :

- 1/2 mois après 5 ans d'ancienneté ;
- 1 mois après 10 ans d'ancienneté ;
- 1 mois et demi après 15 ans d'ancienneté ;
- 2 mois après 20 ans d'ancienneté ;
- 2 mois et demi après 25 ans d'ancienneté ;
- 3 mois après 30 ans d'ancienneté.

Nous avons affiné le calcul de cette provision en tenant compte des facteurs de mortalité et de présence des salariés à la date de la retraite. L'âge pris en compte pour le calcul de la valorisation est de 67 ans.

Une évaluation des engagements en matière d'IFC au 31 décembre 2024 de la crèche « Les Pitchouns » a été effectuée pour un montant de 5 114 € (tableau ci-dessous).

ADMR CRECHE LES PITCHOUNS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Nom salarié	Date de	Année	Ancienneté	Droit	Survie	Présence (turn over)	Actu		Provision
	Naissance			Embauche					
BOUNGUAB Bouchra (26H/SEM)	29/06/1980	30/08/2010	15,34	2 616,88 €	92,29%	0,45	22	66,09%	718,32 €
DUBOIS Karine (OTTAVI)	04/09/1980	30/08/2010	15,34	3 566,70 €	92,29%	0,45	22	66,09%	979,04 €
LACHEBI Nadia	01/01/1965	30/08/2010	15,34	3 367,41 €	96,23%	0,45	7	87,66%	1 278,20 €
BOUZELMAT Halima	18/05/1977	05/09/2011	14,32	2 252,05 €	92,76%	0,45	19	69,93%	657,42 €
MORIN VALERIE (26H/SEM)	14/02/1965	03/01/2013	12,99	1 719,20 €	96,23%	0,45	7	87,66%	652,57 €
GIROT Cécile	20/11/1970	01/06/2016	9,58	1 165,72 €	94,44%	0,45	12	79,78%	395,25 €
PEREZ Françoise	01/01/1964	06/01/2020	5,99	1 116,32 €	96,65%	0,45	6	89,32%	433,67 €
MARIAUD Myriam	07/01/1985	04/01/2021	4,99	- €	91,76%	0,45	27	60,16%	- €
VACHER Marine (26H/SEM)	29/10/1996	08/02/2021	4,89	- €	91,23%	0,45	38	48,91%	- €
MONNIOT Amélie	14/11/1996	25/05/2021	4,60	- €	91,23%	0,45	38	48,91%	- €
RODRIGUEZ Beatriz	14/08/1989	01/09/2021	4,33	- €	91,51%	0,45	31	55,80%	- €
HARAIECH Sana	29/03/1989	01/03/2023	2,84	- €	91,51%	0,45	31	55,80%	- €
DOS SANTOS Marlene	31/12/1983	01/03/2023	2,84	- €	91,94%	0,45	25	62,47%	- €
BONSANGUE Océane (26H/SEM)	29/11/2003	04/09/2023	2,32	- €	91,06%	0,45	45	42,87%	- €
GUERRIER Sarah	19/09/2000	02/06/2025	0,58	- €	91,13%	0,45	42	45,36%	- €
15				15 804,28 €					5 114,48 €

6.3. Transactions avec les parties liées

Les montants versés par la Fédération ADMR à l'association ADMR crèche Les Pitchouns se sont élevés à 356 861 €.

Les montants facturés par la Fédération ADMR à l'association ADMR crèche Les Pitchouns se sont élevés à 344 022 €.

6.4. Effectif moyen

	Nb Salariés	Salarié mis à disposition	ETP
Directrice Cadre CDI		1	1
Employé Non-Cadre CDI	15		7.65
Contrat aidé CDD	0		0
Employé Non-Cadre CDD	12		3.30
TOTAL	27	1	11.95